AR Prefecture
005-200052801-20191216-DEL2019041NRJ20-DE
Reçu le 16/12/2019
Publié le 16/12/2019

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Brianconnais · Ecrins · Guillestrois · Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°24 du : 16 décembre 2019

Délibération n° : 2019.041

Objet : Mission Energie 2020 2021

Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2019, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 11 décembre 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil syndical a de nouveau été convoqué en date du 11 décembre 2019, les membres composant le Conseil Syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 16 décembre 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras,** conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	*Absent*	Francine DAERDEN	**Présente**
Gérard FROMM	*Absent*	Sébastien FINE	**Présent**
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	**Présent**	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	**Présente**	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Pouvoir Max BREMOND**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absente*
Bernard LETERRIER	*Absent*	Dominique MOULIN	*Présent*
Serge LAURENS	*Absent*	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Présent**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	**Présent**	Cyrille DRUJON D'ASTROS	*Absent*
Gérard GUIMBERT	*Absent*	Jean-Robert RICHARD	*Absent*

***

VU

La délibération 2019.027 du 2 octobre 2019 concernant la mise en place d'une mission énergie de 2020 à 2022 ;

La décision de l'ADEME de réduire leur contribution à ce projet.

CONSIDERANT

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, dans ses missions souhaite poursuivre la dynamique énergie et qu'une ingénierie territoriale est indispensable pour faire émerger les projets et activer les financements pour les communes, EPCI et autres acteurs du territoire ;

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ne peut fonctionner sans subvention validée par ces partenaires ;

Que l'ADEME propose une aide correspondant 18 mois de projet ;

AR Prefecture
005-200052801-20191216-DEL2019041NRJ20-DE
Reçu le 16/12/2019
Publié le 16/12/2019

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Brianconnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°24 du : 16 décembre 2019
Délibération n° : 2019.041
Page 2 sur 2

Objet : Mission Energie 2020 2021

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras souhaite que la mission soit au minimum de 24 mois ;

Que la commission définitive de validation de cette aide par l'ADEME n'aura lieu que le 27 mars 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		9
Nombre de membres présents		8	Nombres de membres représentés		1
Nombre de suffrages exprimés			9		
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide qu'il est nécessaire d'annuler la délibération 2019.027 du 2 octobre 2019

Décide qu'en attente d'une validation officielle de l'ADEME, de ne pas engager de mission Energie et de reporter cette délibération à plus tard

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY